



168^e session du Synode

Mercredi 4 décembre 2013

Montmirail

Conseil synodal

Aux députés, invités au Synode
Aux membres des Conseils paroissiaux et
Conseils de centres
Aux pasteurs, diacres et permanents laïcs

Neuchâtel, le 31 octobre 2013

Mesdames, Messieurs les députéEs,
ChèrEs amiEs,

La session de ce prochain 4 décembre revêt une double couleur : traditionnelle et festive.

La couleur traditionnelle touche au déroulement habituel du Synode avec ses rapports. La couleur festive marque les 10 ans d'EREN 2003 qui coïncide avec les 70 ans de l'EREN.

La partie traditionnelle comprend :

- Le budget 2014. Le Conseil synodal présente au Synode un budget équilibré comme ces dernières années.
- Le rapport sur les relations institutionnelles entre le CSP et l'EREN. Le Conseil synodal en accord avec le Comité du CSP propose au Synode que le CSP devienne une fondation de droit privé.
- Les rapports sur le projet REQ'EREN et l'évangélisation. Le Conseil synodal propose au Synode d'avaliser un échéancier de travail.

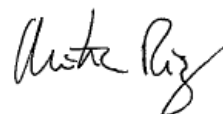
Comme vous pouvez le constater à la lecture de l'ordre du jour, la partie traditionnelle est plus courte qu'habituellement. Les rapports relatifs à la politique salariale et aux services funèbres ont été reportés, ceci en raison du changement de président, qui nécessite un temps d'adaptation et d'appropriation des dossiers.

La partie festive du Synode marquera les 10 ans d'EREN 2003. Ce changement a touché à la fois à la structure et à la manière de travailler. Certaines paroisses comme le Joran et la Côte ont marqué cet événement par une fête. Le Synode est invité lui aussi à fêter ces 10 ans lors d'un apéritif dînatoire.

Corps législatif de l'Eglise, le Synode, avec le Conseil synodal, en porte la responsabilité spirituelle et promeut la vision de l'Eglise qu'il a avalisée, à savoir une Eglise qui annonce l'Evangile dans un monde qui change, qui va à la rencontre des gens, qui ose se remettre en question et assure un cadre institutionnel équilibré pour faciliter sa mission. Cette vision, le Synode la transmet aux paroisses et aux services de l'Eglise afin qu'elle s'incarne dans des actes et des paroles qui témoignent de notre foi en Dieu le Père, le Fils et l'Esprit.

Fraternellement en Christ,

Président du Conseil synodal



Christian Miaz

Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel
168^e session du Synode
Mercredi 4 décembre 2013 à Montmirail

Table des matières

Ordre du jour.....	p. 7
Invités à cette session.....	p. 8
Renseignements pratiques.....	p. 9
Rapport n° 1 du Conseil synodal sur le CSP.....	p. 10-13
Rapport n° 2 du Conseil synodal concernant le projet Req'EREN.....	p. 14-21
Rapport n° 3 du Conseil synodal concernant l'évangélisation	p. 22-25
Rapport d'information sur les cibles Terre Nouvelle	p. 26-28
Feuille d'information sur le suivi des dossiers synodaux.....	p. 29
Dates et informations importantes.....	p. 31

ORDRE DU JOUR Montmirail

07h30 **Café et croissants**

08h15 **Début de la session**

1. Validations d'élections complémentaires de députés et de suppléants
(Entre-Deux-Lacs: Zachée Betchée député / Didier Wirth suppléant)
2. Elections complémentaires (annexe remise en session)
 - Conseil synodal (1 ministre, 1 laïc)
 - Commission de consécration (1 membre laïc)
 - Synode missionnaire (2 suppléants)
 - Commission d'examen de la gestion (2 ministres)
 - Conseil du Fonds immobilier (Diane de Pourtalès, 1 membre)
3. Budget 2014 (annexe)
 - introduction du Conseil synodal
 - commentaires de la Commission d'examen de la gestion
 - examen du budget 2014
4. Rapport n° 1 du Conseil synodal sur le CSP
5. Rapport n° 2 du Conseil synodal concernant le projet REQ'EREN

11h00 **Culte à Montmirail présidé par Karin Phildius**

Installation:

Jérôme Ummel

Prises de congé :

Gabriel Bader

Marianne Chappuis

Katia Demarle

Marylise Kristol Labant

Viviane Maeder

Rose-Annette Niklaus

Philippe Schaldenbrand

Véronique Tschanz Anderegg

Ludovic Geiser

12h30 **Repas**

14h30 **Reprise session**

6. Rapport n°3 du Conseil synodal concernant l'évangélisation
7. Rapport d'information sur les cibles Terre Nouvelle
8. Motions éventuelles

17h00 **Fin de session**

INVITES A LA SESSION ET AU CULTE D'INSTALLATION

Conseil d'Etat
Eglise évangélique réformée du canton de Vaud
Conseil du Synode jurassien
Eglise réformée de France, région Est
Eglise catholique romaine, Curé Vincent Marville
Eglise catholique romaine, Mme Laura Zwygart
Conseil paroissial de l'Entre-2-Lacs
Conseil communal de la Tène
Prédicatrice du culte, Mme Karin Phildius
Mme Isabelle Ott-Baechler
M. Gabriel Bader
Mme Viviane Maeder
Mme Véronique Tschanz Anderegg
M. Ludovic Geiser
M. Jérôme Ummel


Installation :

Jérôme Ummel

Prises de congé :

Gabriel Bader
Marianne Chapuis
Katia Demarle
Marylise Kristol Labant
Viviane Maeder
Rose-Annette Niklaus
Philippe Schaldenbrand
Véronique Tschanz Anderegg
Ludovic Geiser

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- Députés :** Mesdames et Messieurs les députés sont priés de s'installer aux places qui leur sont réservées. Leur présence est attendue jusqu'à la fin de la session. Nous les remercions d'aider les rédacteurs du procès-verbal **en se présentant, nom et fonction** et en leur fournissant le texte des interventions si celles-ci ont été préparées d'avance.
- Carte de présence :** A échanger à l'entrée contre la carte de vote.
Prière d'y inscrire le montant des frais de déplacement et/ou d'indemnité pour perte de gain (au maximum Fr. 120.-). **Seuls les montants dûment inscrits seront remboursés.**
- Empêchements :** En cas d'empêchement, les députés voudront bien s'excuser le plus vite possible en renvoyant leur carte de présence à l'adresse indiquée. Les démarches seront alors entreprises pour la désignation et l'information du suppléant.
- Carte de vote :** Pour faciliter le comptage des voix lors des scrutins, une carte de vote de couleur sera remise à l'entrée en échange de la carte de présence. On comptera les **cartes levées**. Il n'est donc pas possible de participer au scrutin sans carte.
- Repas de midi :** A l'occasion de la fête EREN 2003, le repas est offert. Les inscriptions se font par mail à l'adresse : eren@eren.ch **jusqu'au 22 novembre au plus tard.**
-  **Il ne pourra pas être servi de repas aux personnes non inscrites.**
- Invités :** Les invités ont des places réservées dans la salle. Ceux qui souhaitent prendre la parole sont priés de s'annoncer auprès du secrétaire général.
- Suppléants et auditeurs :** La session étant publique, des places sont réservées pour les suppléants et auditeurs.

Rapport n° 1 du Conseil synodal

Rapport sur les relations institutionnelles entre le Centre social protestant et l'EREN

En bref :

Après de nombreuses rencontres préparatoires, le Conseil synodal et le comité du CSP ont décidé de proposer au Synode que le CSP devienne une Fondation de droit privé. La référence aux origines réformées du CSP se retrouvera dans la mission de la Fondation, qui sera inscrite dans les statuts de celle-ci. Une convention régira les relations entre la Fondation et l'EREN. Si le Synode avalise cette proposition, des modifications réglementaires sont nécessaires et proposées dans les résolutions du rapport. Le Conseil synodal est satisfait du résultat des tractations.

1. Historique

Suite aux décisions du Synode de juin 2011, des discussions entre le Conseil synodal (CS) et le comité du CSP ont été nécessaires. Celles-ci ont abouti à un accord sur le financement du CSP par l'EREN. Il restait encore à traiter la question des rapports institutionnels entre l'EREN et le CSP. Lors de la session de décembre 2012, le Synode a chargé le Conseil Synodal de lui présenter une proposition du maintien ou non du CSP au sein de l'EREN (Résolution 166-E).

2. Proposition du Conseil synodal et du Comité du CSP au Synode

Deux groupes ont été constitués, comprenant des membres et du Conseil synodal et du Comité du CSP. Le premier a travaillé sur le maintien du CSP au sein de l'EREN et le second sur l'externalisation du CSP.

Le premier groupe est arrivé à la conclusion que la solution actuelle était difficile à tenir aujourd'hui. Il y a conflits d'intérêts d'une part entre une autorité indépendante de gestion (CSP) et une autorité de responsabilité financière (l'EREN). En outre, les risques financiers et juridiques sont difficilement maîtrisables. C'est pourquoi le groupe a reconnu la nécessité de créer une forme juridique propre pour le CSP. La forme de l'association paraissait appropriée. Le groupe a ensuite cherché à intégrer une telle association dans l'EREN, puisque tel était son mandat. Plusieurs difficultés sont apparues : incohérence entre l'indépendance souhaitée par le CSP et la stratégie de l'EREN, imbrication des compétences (l'association étant une structure démocratique), lourdeur de fonctionnement, etc.

Le second groupe, chargé d'évaluer l'externalisation du CSP, a proposé une solution basée sur la forme de fondation ecclésiastique. Celle-ci préserve l'identité protestante du CSP en instituant comme autorité de surveillance l'Eglise réformée évangélique du Canton de Neuchâtel et renforce le comité dans sa responsabilité de la gestion stratégique et financière.

Mais suite à une analyse approfondie menée par un consultant juridique et fiscal, il est apparu que ce modèle posait deux difficultés majeures :

- La déductibilité des dons pourrait être contestée (comme c'est le cas pour les paroisses), en raison de la composante culturelle des activités de l'EREN.
- Le lien implicite avec l'Eglise est problématique pour certains donateurs.

La fondation de droit privé, à la différence de la fondation ecclésiastique, évite les deux

difficultés du modèle fondation ecclésiastique. En plus, elle présente un avantage au niveau de l'image véhiculée grâce à l'organe de surveillance qui est identique à toutes les fondations de droit privé. L'inconvénient de ce modèle se situe au niveau du lien institutionnel avec l'EREN. Il est nécessaire que ce lien institutionnel soit explicité dans les statuts, et pas seulement dans la convention qui définit les interactions entre la Fondation et l'EREN. En effet, les statuts d'une fondation ne peuvent pas être modifiés ou très difficilement, alors qu'une convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie. C'est pourquoi les statuts reprendront la mission ecclésiale du CSP telle que voulue par l'EREN, à savoir "Dépositaire d'un héritage biblique qui appelle à la justice sociale et à la solidarité, le CSP accomplit la mission de l'Eglise en participant au ministère diaconal de l'EREN." En outre, le lien institutionnel sera souligné dans les statuts par le fait qu'un des membres du conseil de fondation est désigné par l'EREN (ce point est encore à confirmer par un juriste).

C'est le modèle de Fondation de droit privé que le Conseil synodal et le Comité du CSP propose au Synode, car il répond au mieux aux différentes demandes des deux parties.

3. Liens entre le CSP et l'EREN

Outre le lien institutionnel défini dans les statuts de la fondation, les relations entre le CSP et l'EREN seront fixés dans une convention à durée indéterminée. Elle peut être modifiée en tout temps d'un commun accord et peut être dénoncée par l'une de parties. Dans cette convention sont définis :

3.1 Les garanties financières :

- Le capital de départ comprenant "le fonds de soutien au financement du CSP" et la valeur de l'immeuble rue du Puits 1 à la Chaux-de-Fonds.
- Une caution financière d'un montant plafonné de 500'000.- [le CS suit l'évolution financière du CSP par le biais des budgets, des comptes et du rapport de la Fondation].
- Une subvention annuelle dont le montant initial est conforme à la résolution 166-D du Synode de décembre 2012 (Fr. 317'600.-). Pour les années à venir, ce montant sera adapté en fonction de l'évolution de la contribution ecclésiastique et du subside étatique. Ce mécanisme d'adaptation a pour objectif de donner une certaine prévisibilité des recettes pour le CSP tout en préservant les budgets de l'EREN en cas de pépin au niveau des recettes.

3.2 Les activités du CSP :

Entre autres,

- L'accueil de toute personne ou groupe de personnes rencontrant des difficultés sociales, relationnelles, conjugales ou juridiques.
- Le capital de départ comprenant "le fonds de soutien au financement du CSP" et la valeur de l'immeuble rue du Puits 1 à la Chaux-de-Fonds.

3.3 Les liens avec l'EREN :

- Collaboration des paroisses avec le CSP
- Reconnaissance et sollicitation par l'EREN des compétences du CSP (expertises, prises de position, etc.)
- Connaissance par le CSP des projets de l'EREN dans le domaine social
- Représentation du CSP au sein de la plate-forme de diaconie de l'EREN
- Mise à disposition du CSP des canaux d'information de l'EREN
- Invitation du CSP aux Synodes de l'EREN
- Suivi par le CS de l'évolution financière du CSP par les budgets et les comptes
- Suivi par le CS des activités du CSP par le rapport annuel de celui-ci.
- Rencontres périodiques entre une délégation du CS et le comité du CSP.

4. Adéquation de la solution proposée

De l'avis du Conseil synodal et du comité du CSP, la solution proposée répond aux attentes des deux parties. Outre les avantages déjà mentionnés, les aspects suivants ont également été vérifiés :

- Image du CSP dans le Canton et de son lien avec l'EREN
- Motivation du Comité du CSP et de ses collaborateurs
- Indépendance, liberté d'innovation
- Identité du CSP
- Compatibilité avec les autres CSP de Suisse romande

5. Echancier

- Deuxième moitié de 2014, création de la fondation
- 1.1.2015, transfert de l'exploitation et des contrats de travail.

6. Modifications des articles du RG

Le changement de statut du CSP nécessitera quelques adaptations au niveau du Règlement Général. Ces modifications visibles dans la résolution ci-dessous, demandent les remarques suivantes :

- **Article 312** : Il y a lieu ici de préciser la nouvelle forme juridique du CSP et de supprimer la mention des fondations de la Rochelle et de Champréveyres qui n'existent plus aujourd'hui
- **Article 314** : Dans la fondation de droit privé, seul le conseil de fondation initial est nommé par l'EREN. Par la suite, les postes vacants sont repourvus et nommés par le conseil lui-même.
- **Article 315** : il s'agit ici de supprimer la mention du Centre Social Protestant. En effet, la haute surveillance de la fondation de droit privé est du ressort de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (As-So) à Lausanne, et non plus de l'EREN.

Résolutions

1. Le Synode décide de la création de la Fondation de droit privé du CSP qui, dans ses statuts, intègre la mission ecclésiale du CSP telle que voulue par l'EREN, à savoir le ministère diaconal.
2. Le Synode accepte les modifications des articles 312, 314 et 315 du RG :

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>Art. 312</p> <p>Pour favoriser l'accomplissement de sa tâche diaconale, l'Eglise a créé le Centre social protestant et les Fondations ecclésiastiques de La Rochelle et de Champréveyres. Leur action est complétée par d'autres fondations ecclésiastiques créées par le Conseil synodal.</p>	<p>Art. 312</p> <p>Pour favoriser l'accomplissement de sa tâche diaconale, l'Eglise a créé la Fondation de droit privé du Centre social protestant. Une convention régit les liens entre la fondation et l'EREN. Son action est complétée par d'autres fondations ecclésiastiques créées par le Conseil synodal.</p>
<p>Art. 314</p> <p>Au début de chaque législature, le Conseil synodal nomme le Comité du Centre social protestant et les Conseils de fondations.</p>	<p>Art. 314</p> <p>Au début de chaque législature, le Conseil synodal nomme les Conseils de fondations ecclésiastiques et désigne une personne pour représenter l'EREN au sein du conseil de</p>

	fondation du CSP.
<p style="text-align: center;">Art 315</p> <p>Le Conseil synodal est l'organe de surveillance des fondations ecclésiastiques. Chaque année, le Centre social protestant et les fondations ecclésiastiques lui soumettent leurs rapports de gestion ainsi que leurs comptes, bilans et rapports des vérificateurs des comptes. Avant la fin de l'exercice annuel suivant, le Conseil synodal, après examen de ces documents, en accuse réception et fait part de ses éventuelles remarques.</p>	<p style="text-align: center;">Art. 315</p> <p>Le Conseil synodal est l'organe de surveillance des fondations ecclésiastiques. Chaque année, les fondations ecclésiastiques lui soumettent leurs rapports de gestion ainsi que leurs comptes, bilans et rapports de vérificateurs de comptes. Avant la fin de l'exercice annuel suivant, le Conseil synodal, après examen de ces documents, en accuse réception et fait part de ses éventuelles remarques.</p>

Rapport du Conseil synodal relatif au projet REQ'EREN Aumônerie auprès des requérants d'asile du canton

En bref :

Ce projet veut offrir une présence et un accompagnement humains et spirituels aux requérants d'asile dans le canton de Neuchâtel, en particulier dans les localités des centres d'accueil (Couvet, Fontainemelon et Perreux). Un aumônier à temps partiel et des bénévoles assureront une présence régulière pour les requérants de ces centres et sensibiliseront le public en informant sur leur vécu. Le projet sera réalisé avec le soutien des paroisses.

1. Idées fondatrices

Le projet se place dans le cadre des axes stratégiques décidés par le Synode dans sa séance du 8 juin 2011, comprenant – parmi trois autres - le domaine « Développement de nouvelles formes d'aumôneries ». L'assistance spirituelle et humaine auprès des requérants est un des secteurs qu'il est prévu de développer. Le projet Req'EREN correspond ainsi à une des directions stratégiques qui visent à « offrir un accompagnement dans des situations qui exigent de la réactivité », même dans une période où les moyens financiers à disposition vont sans doute diminuer.

En mai 2010, interpellé par des responsables de la migration d'autres cantons romands, un petit groupe œcuménique avait déjà proposé la création d'une association qui soutiendrait une aumônerie œcuménique et qui serait portée par les trois Eglises reconnues de notre canton. Ce projet était soutenu par le Conseil Synodal, mais étant donné les difficultés financières des trois Eglises causées par le retrait de Philip-Morris, le projet a été suspendu en décembre 2010.

Lors de la rencontre des permanents de l'EREN à Sancey les 31 août et 1er septembre 2011, des groupes ont travaillé sur les quatre thèmes proposés. L'un d'eux a choisi les nouvelles aumôneries et a proposé un projet concret offrant la présence et l'accompagnement spirituels auprès des requérants d'asile. Ce projet a été distingué par les autres participants à la rencontre. Dans les consignes figurait la mention que le projet primé devrait, pour être réalisé, obtenir l'aval de plusieurs paroisses qui choisiraient d'adopter le projet, d'y participer et de le financer au moins partiellement.

Dans les autres cantons romands une telle activité d'encadrement des requérants existe déjà et l'expérience montre que les rencontres personnelles peuvent en effet diminuer la tension vécue par certains requérants et éviter des actions menant à la confrontation avec la population. Il ne s'agit donc pas seulement d'une action de soutien dont bénéficient uniquement des personnes venant d'ailleurs, mais également d'un engagement d'utilité publique au profit de toute notre population.

Le Conseil Synodal, dans sa séance du 25 octobre 2011 a décidé de confier à un groupe déjà constitué le mandat de réunir les conditions pour lancer ce projet Req'EREN et d'élaborer les paramètres qui liera le projet à quelques paroisses. Le groupe est composé des personnes suivantes :

- Karin Phildius, pasteure, membre de la CPRSI, cheffe de projet
- Marianne Bühler, issue de la Coordination Asile Neuchâtel

- Sandra Conne, animatrice paroissiale, secrétaire du groupe
- Hans Beck, ancien conseiller synodal, ayant préparé le projet en 2010.

2. Objectifs principaux

Le projet veut assurer un soutien spirituel aux requérants d'asile en :

- leur offrant une présence et un accompagnement spirituel, quelle que soit leur religion ou leur conviction,
- offrant un espace où ils puissent parler librement et sans peur de leur situation et où ils puissent être écoutés sans jugement ni a priori,
- aidant les personnes qui le souhaitent dans leur relation à Dieu, par l'entretien, la prière, le don d'une Bible,
- organisant des recueils et des célébrations diversifiés, en lien avec les paroisses, les Eglises-sœurs et les communautés étrangères.

Il s'agira également de contribuer à la sensibilisation du public en :

- étant à disposition des paroisses (journées des réfugiés, catéchisme, etc.) pour informer et sensibiliser sur le vécu des requérants, expliquer les enjeux et les défis de l'aumônerie,
- étant à disposition des localités pour faciliter les liens entre la population et les requérants, en collaboration avec les autres services.

3. Moyens et modalités

La réalisation concrète du projet demande les actions suivantes :

3.1 Ouverture à proximité de chaque centre d'un lieu d'accueil et d'une salle pour des entretiens d'ordre plus privé.

3.2 Engagement d'un-e aumônier-e

3.3 Recrutement d'une équipe de bénévoles formés à l'écoute et à l'accueil sans prosélytisme ni préjugés

3.4 Collaboration avec les paroisses, en particulier celles où se trouve un centre d'accueil pour pouvoir bénéficier de locaux pour l'accueil et pour le recrutement des bénévoles.

3.5 Contact avec les partenaires de la société civile (SMIG, OSAS, COSM, CSP, CARITAS, directeurs de centres) pour l'information, la mise en place et la réalisation du projet.

3.1 Lieu d'accueil :

Il est important d'être à l'extérieur des centres pour que les requérants ne confondent pas l'aumônier et les bénévoles avec les assistants sociaux. Il est nécessaire de pouvoir être identifié comme n'étant pas dans le réseau de l'assistance sociale et juridique, d'autant plus que la présence de l'aumônerie est justement différente de ces aspects. Par ailleurs, l'Etat neuchâtelois ne permet à aucun groupement religieux, à aucune Eglise d'y entrer pour éviter toute tentative de prosélytisme ou de favoriser une religion/confession au détriment d'une autre. A proximité de chacun des centres, soit à Couvet, à Perreux et à Fontainemelon, il faudrait alors pouvoir bénéficier idéalement de :

- Un lieu d'accueil (genre café-contact).
- Un lieu différent pour des entretiens plus personnels.
- Un lieu pour un temps de recueillement.

La présence dans chacun des trois lieux pourrait être d'une demi-journée selon un plan à définir.

3.2 Poste d'aumônier :

Le profil requis est celui d'un homme ou d'une femme aumônier, salarié pour un poste à 25%, ayant une formation de pasteur ou de diacre et formation au CPT (Clinical Pastoral Training).

3.3 Equipe de bénévoles :

Il est prévu une équipe de cinq à dix bénévoles par lieu d'accueil dans les paroisses concernées, du moins dans un premier temps. Ils assureront une permanence une fois par

semaine dans un local prévu à cet effet.

Dans une phase ultérieure le public cible pourra également comprendre les requérants d'asile hébergés dans des appartements en ville de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel. On pourra alors envisager des collaborations avec les associations déjà actives sur le terrain (Bel Horizon, ...).

Les bénévoles soutiendront l'aumônier en accomplissant différentes tâches :

- Assurer l'intendance pour l'accueil (achat des produits, préparation de café et thé,...)
- Etre à disposition pour des échanges informels et des entretiens avec les requérants d'asile (écoute et aiguillage le cas échéant vers l'aumônier, le service d'entraide ou le service juridique)
- Participer à des recueils et des célébrations
- Etre à l'écoute de la population vivant dans la proximité du centre
- Assurer l'échange d'information entre la population et les requérants
- Profiter du lien qu'ils ont avec d'autres groupes et organes pour établir et maintenir le contact.

Les bénévoles devront s'engager à suivre des séances/journées de formation à l'écoute et à l'accueil dans le respect des différentes cultures ainsi que des séances/journées de formation relatives aux problématiques des requérants d'asile (information dans les grandes lignes de la procédure d'asile, de la politique d'asile fédérale et internationale, des institutions cantonales actives dans le domaine de l'asile, des difficultés propres à l'exil et à la migration).

Cette formation sera assurée, entre autres, par

- Marianne Bühler (membre du groupe de projet Req'EREN) qui a une longue expérience dans l'encadrement des requérants d'asile
- Le directeur du Service des Migrations du canton de Neuchâtel, en particulier au sujet des règles appliquées dans la gestion des centres dans le canton de Neuchâtel
- L'aumônier de Req'EREN, en particulier au sujet de l'encadrement spirituel de personnes en difficulté.

Dans le respect de la charte sur les bénévoles de l'EREN, les bénévoles seront mis au bénéfice d'une convention de bénévolat, des lignes directrices de l'aumônerie et les principes à respecter en partenariat avec les centres seront donnés.

3.4 Collaboration avec les paroisses :

Les initiatives paroissiales ou civiles qui ont le but d'encadrer les requérants d'asile et qui sont en train de prendre forme (projet « RequérENSEMBLE » de la paroisse du Joran et projet « Bel Horizon Open ») représentent des élans tout à fait remarquables et sont bienvenues pour les requérants. Une formation cantonale de bénévoles, basée sur la collaboration entre le groupe de projet Req'EREN et les responsables de RequérENSEMBLE et de Bel Horizon Open, est actuellement mise en route. L'aumônerie de Req'EREN s'y connectera et veillera à collaborer avec ces actions diaconales en cours de réalisation.

Le projet Req'EREN – tout en étant une aumônerie cantonale - doit pouvoir profiter du soutien des paroisses, en particulier celles où se situent les centres, à savoir Le JORAN, Le Val-de-Ruz, Le Val de Travers, pour le centre de Couvet. Contrairement aux consignes formulées à Sancey il ne s'agit pas d'un soutien financier direct, mais des contributions suivantes :

- Mise à disposition d'une personne de contact qui assure le lien entre les acteurs de Req'EREN et ceux de la paroisse
- Aide dans le recrutement des bénévoles
- Mise à disposition de locaux pour la rencontre des requérants.

3.5 Collaboration avec d'autres instances :

- Collaboration avec les organes et institutions du canton engagés dans la migration : Il faudra un accord de principe des autorités cantonales concernant la mise en place de cette aumônerie. Il s'agira aussi d'être assuré de l'adhésion des différentes instances telles que le SMIG, l'OSAS, le COSM, le CSP et CARITAS, la PAC (présence africaine chrétienne), les directeurs de centres.
- Collaboration œcuménique : Le projet Req'EREN est – à ce stade – un projet porté par l'Eglise réformée. Toutefois, l'objectif à plus long terme sera la collaboration avec les deux autres Eglises reconnues du canton et avec d'autres groupes religieux qui seront

- alors regroupés dans une Association (voir section 7.2.B).
- Collaboration interreligieuse : La collaboration avec d'autres instances et communautés, en particulier les musulmans, est sans doute également importante. Selon l'expérience des aumôniers des autres cantons, un aumônier d'origine chrétienne, qui a le respect des autres religions, est respecté et reconnu dans son rôle, également auprès des ressortissants des communautés d'autres confessions et d'autres religions (comme le montre aussi l'expérience des aumôniers de prison).

Il faut également tenir compte des difficultés de communication avec un certain nombre de requérants d'asile en raison de la langue: il faudra donc trouver des traducteurs pour les entretiens. Pour les bénévoles, l'essentiel est d'avoir le sens de l'accueil et du contact, ainsi qu'une certaine expérience de la multi-culturalité. Le projet leur offrira une écoute et un accueil, sans essayer de les intégrer avant tout dans nos activités paroissiales.

4. Finances

Les charges annuelles du projet sont estimées comme suit :

a) Activités de l'aumônier	Fr. 35'500
Salaire (poste à 25%)	Fr. 30'000
Frais de déplacement (onde verte)	Fr. 1'500
Bureau et téléphone	Fr. 2'000
Célébrations, retraite Montbarry, diverses rencontres	Fr. 1'000
Traduction (dans le cadre des entretiens)	Fr. 1'000
 b) Coûts d'exploitation :	Fr. 11'500
- Encadrement et formation des bénévoles	Fr. 2'500
- Déplacement des bénévoles	Fr. 2'000
- Défraiements de divers intervenants	Fr. 400
- Produits pour l'accueil (café, thé, etc.)	Fr. 2'000
- Dossiers, lettres et flyers (impression et envois)	Fr. 1'500
- Manifestations (stands Noël, journée des Réfugiés)	Fr. 500
- Divers	Fr. 2'600

Pour les deux premières années cela correspond à un montant de Fr. 94'000

Un budget d'investissement initial doit également être assuré pour le lancement du projet. Il comprend

	Fr. 6'000
- Frais d'équipement informatique pour l'aumônier :	Fr. 2'000
- Matériel pour l'accueil (machine à café etc.)	Fr. 2'000
- Médias, flyers et dossiers	Fr. 1'500
- Soirée de lancement	Fr. 500

Les charges à couvrir pendant deux ans s'élèveront donc à Fr. 100'000.

5. Etat actuel de la planification

5.1 Engagement des paroisses :

Req'EREN a été présenté aux Conseils paroissiaux des trois paroisses qui ont un centre sur leur territoire. Ils ont donné leur accord de principe pour le soutien du projet par les trois actions demandées:

Val-de-Travers :

- Monsieur Jean-Samuel Bucher, co-président de la paroisse, est à disposition pour assurer le contact avec les responsables du projet
- La paroisse soutient le projet dans le recrutement de bénévoles (une liste de personnes potentiellement intéressées a déjà été fournie)
- Des locaux paroissiaux seront mis à disposition pour quelques heures par semaine. Les dates doivent encore être fixées.

Val-de-Ruz :

- Jean-Marc Fischer, co-président de la paroisse, assurera le contact avec le projet
- La recherche de bénévoles se fera en collaboration avec Christian Beuret (Joliette), qui gère le projet Bel Horizon, et d'autres personnes déjà actives
- La question des locaux sera reprise au moment où l'utilisation des locaux paroissiaux à Fontainemelon sera clarifiée.

Joran :

- Le Conseil paroissial a chargé Jacqueline Lavoyer d'être la personne de contact
- La recherche et la formation de bénévoles se fera en étroite collaboration avec les activités correspondantes organisées par Jacqueline Lavoyer pour le projet Req'Ensemble de la paroisse
- La Cure des Vermondins à Boudry est mise à disposition pour un après-midi par semaine en début de semaine (lundi, mardi ou mercredi). Elle comporte une salle d'accueil et une autre plus petite pour des entretiens.

5.2 Recherches et formation des bénévoles :

Nous prévoyons, d'entente avec Jacqueline Lavoyer, engagée dans le cadre de la Plate-Forme RequirEnsemble du JORAN, deux cycles de formation par année, formés de 3 séances chacun, qui consisteront en une information générale sur les questions d'asile et d'organisation de l'accueil dans le canton. Plusieurs participants au premier cycle de formation pour RequirEnsemble ont exprimé leur intérêt au bénévolat dans le cadre de Req'EREN. Une collaboration avec le CSP est aussi envisagée.

Nous envisageons aussi un (voire deux) cycle de formation plus spécialisée pour l'aumônerie (formation à l'écoute, minimum de connaissances psychologiques, formation au travail bénévole et en équipe, etc.), qui sera aussi constitué de 3 séances.

Ces cycles de formation ne nécessitent pas beaucoup de frais, étant donné que les intervenants le font soit bénévolement, soit dans le cadre de leur mandat professionnel, avec un défraiement pour les frais de transport uniquement.

5.3 Etat des lieux dans la recherche de fonds :

Sur les CHF 100 000.-- prévus au budget pour deux ans, plus de $\frac{3}{4}$ sont déjà acquis, à savoir CHF 79'966.--, répartis comme suit :

CHF 50'000.-- : EREN à condition qu'une contribution équivalente soit apportée.

CHF 20'000.-- : FONDIA : une demande adressée à Fondia en janvier nous a permis de recevoir cette somme (en deux tranches, l'une en 2013, l'autre en 2014)

CHF 2'466.-- ont été versés par des paroisses zurichoises

CHF 5000.-- : don promis par un fonds zurichois pour un projet œcuménique

CHF 2500.-- : leg d'une paroissienne de Zurich

Pour compléter le montant budgété les pistes suivantes seront exploitées :

- L'offrande dans un culte dans nos paroisses pourraient être attribuée au projet. Un appel de fonds sera fait après le lancement de l'aumônerie en janvier 2014 ou durant la journée d'offrande 2014.
- Dons offerts par d'autres Eglises de Suisse alémanique
- Contributions faites par d'autres Eglises du canton (église anglicane, église orthodoxe, églises évangéliques) qui ont déjà manifesté leur intérêt au projet
- Recherche de fonds auprès d'entreprises, de banques, de clubs service, etc.

Le Conseil synodal propose au Synode de convoquer une Assemblée générale de l'Eglise en automne, de manière à finaliser le projet. Cela peut se faire relativement facilement à l'issue du culte dominical.

L'Assemblée générale de l'Eglise doit accepter la modification demandée par le Synode avec une majorité qualifiée des deux tiers des votants.

Les dispositions qui conduiront à ramener l'indemnisation des Conseillers synodaux de 30 à 20% d'un salaire seront mises en œuvre dès que le Conseil synodal fonctionnera avec sept membres, sous réserve de délais de dédite qui devront être discutés de cas en cas.

6. Défis et problèmes

Bien qu'une action du type envisagé par Req'EREN en faveur des requérants d'asile est attendue depuis un moment la réalisation d'un tel projet à une époque où les finances à disposition et le nombre de personnes prêtes à s'engager ont plutôt tendance à diminuer est un défi de taille. C'est en particulier les discussions du groupe avec les Conseils paroissiaux concernés qui ont relevé un certain nombre de points qu'il faut analyser et évaluer dans le but d'assurer un bon fonctionnement du projet :

- *Durée du projet et financement à long terme* : de nombreuses personnes ont exprimé leur étonnement qu'une aumônerie soit mise sur pied pour un temps limité et ont même émis leur réserve quant à s'engager dans un tel projet, si dès le départ, le principe de sa pérennité n'est pas posé. Toutefois, il est impossible, à l'heure actuelle, d'émettre des propositions pour financer à long terme une telle aumônerie. Dans le but d'assurer la pérennité du projet une Association sera à créer (voir point 7.2.B).

- *Difficultés connues dans la recherche de bénévoles* : les paroisses ont déjà beaucoup de peine à recruter des bénévoles pour leurs actions. Par contre, il devrait être possible de trouver des nouvelles forces dans des réseaux de personnes qui sont plus distancées de la paroisse. Il semble qu'il y existe un potentiel qui ne demande qu'à être « éveillé ». Heureusement, les activités de formation développées par Jacqueline Lavoyer ont montré qu'un nombre suffisant de participants sont intéressés à rejoindre l'équipe des bénévoles de Req'EREN.

- *Collaboration avec d'autres instances et communautés, en particulier les musulmans* : cette collaboration est sans doute importante, mais elle n'est pas forcément simple. Toutefois, selon l'expérience des aumôniers des autres cantons, un aumônier d'origine chrétienne, qui a le respect des autres religions, est respecté et reconnu dans son rôle auprès des ressortissants des communautés d'autres confessions et d'autres religions.

- *Difficultés de communication avec les requérants d'asile* : il est important de pouvoir faire appel à des traducteurs pour les entretiens. D'autre part, pour les bénévoles, l'essentiel est d'avoir le sens de l'accueil et du contact, ainsi qu'une certaine expérience de la multiculturalité. Le projet veut offrir une écoute et un accueil, sans essayer de les intégrer avant tout dans nos activités paroissiales.

- *Difficultés de communication avec les centres* : Il est important que les acteurs du projet aient de bonnes relations avec les dirigeants des centres. Un projet d'aumônerie cantonale, soutenu par les autorités ecclésiastiques et politiques, aura sans doute plus de poids que des initiatives paroissiales ponctuelles et non suivies.

7. Lancement du projet et son avenir

7.1 Phase de lancement en 2014 :

Au moment où le Synode aura accepté les résolutions de ce rapport les actions suivantes seront entreprises pour lancer le projet :

- Recherche et engagement d'un(e) aumônier
- Constitution et formation des équipes de bénévoles
- Achat de matériel
- Rencontres avec les instances de l'Etat
- Actions de publicité dans les centres et auprès du public général
- Premier contact avec les organes qui encadrent les requérants d'asile dans les autres cantons romands
- Prise de contact avec les autres instances et les communautés religieuses de notre canton
- Recherche des fonds manquants

Le groupe de pilotage qui avait été mandaté par le Conseil synodal de préparer le projet sera l'instance responsable dans la phase de lancement. Il sera l'interlocuteur de l'aumônier et il maintiendra le lien avec les personnes de contact dans les trois paroisses et avec le Conseil synodal.

Le projet devrait ainsi pouvoir démarrer au plus tard début avril 2014.

7 2 Phase de stabilisation en 2015 :

A) Première évaluation du projet

Fin 2014 un premier rapport d'activités sera rédigé qui tiendra compte de plusieurs indicateurs, à savoir :

- nombre de bénévoles formés (au min. 5 par paroisse concernée)
- nombre de permanences dans les locaux (au moins une demi-journée dans les paroisses concernées)
- fréquentation des permanences
- nombre d'entretiens par l'aumônier
- thèmes principaux traités dans les rencontres avec les requérants
- nombre de sollicitations (cultes, partages, catéchisme, information, etc.)
- aides financières reçues
- degré de satisfaction des centres et des paroisses concernées
- difficultés rencontrées

Le résultat de cette évaluation permettra – si nécessaire – de « corriger le tir » en cas de problèmes et d'adapter encore mieux le projet aux besoins du public visé.

B) Création d'une Association

Pour créer des conditions favorables pour la recherche de fonds et assurer la pérennité du projet il est essentiel qu'il soit porté non seulement par l'EREN, mais par toutes les instances et communautés intéressées à s'engager dans le soutien spirituel des requérants d'asile. Pour assurer la visibilité du projet il faudra créer une Association, suivant l'exemple des deux Associations déjà existantes :

- AGORA : Aumônerie genevoise œcuménique auprès des requérants d'asile et des réfugiés ;
- ARAVOH : Association auprès des requérants d'asile de Vallorbe, œcuménique et humanitaire.

Une telle structure semble une condition sine qua non pour faire la recherche de fonds en dehors de nos paroisses réformées neuchâteloises. L'avantage d'une Association est aussi de pouvoir bénéficier des cotisations des membres (ex. de l'ARAVOH : cotisations = 9 480.— en 2011).

Par ailleurs, la création d'une Association semble être nécessaire pour pouvoir regrouper les différentes instances qui œuvrent déjà dans ce domaine au niveau local, telles que:

- la plate-forme du Joran RequérEnsemble, gérée par Jacqueline Lavoyer, qui regroupe les bénévoles autour du centre de Perreux
- le Bel Horizon Open, géré par Christian Beuret, qui regroupe des bénévoles autour de centre de Fontainemelon (ferme Matile)
- la Pac qui œuvre déjà à l'accompagnement spirituel des migrants issus des communautés africaines.

C) Rapport d'évaluation sur le projet

Ce rapport sera rédigé dans la deuxième moitié de l'année 2015. Il sera adressé au Synode en décembre de cette année. Un bilan des activités dans la phase de lancement de deux ans sera dressé et des propositions pour la continuation seront présentées, en particulier concernant

- le poste d'aumônier
- la relation entre l'Association et l'EREN (qui pourrait reprendre l'exemple de l'Association DORCAS, l'Aumônerie de rue à Neuchâtel).

Le 19 octobre le Conseil synodal a appris par voie de presse que le centre de requérants cantonal de Perreux sera transformé en centre d'enregistrement permanent (CEP) fédéral courant 2014. A ce stade il est difficile d'évaluer l'impact de cette modification sur le projet Req'EREN. En effet, la Confédération a mandaté la FEPS pour la mise en place des aumôneries dans les CEP. Du coup l'aumônerie à Perreux pourrait ne plus être concernée par ce projet qui vise les centres cantonaux.

De manière générale les aumôniers des CEPs sont formellement engagés par l'Eglise cantonale du lieu, seuls les frais relatifs aux postes étant payés par la FEPS. Dès lors il serait imaginable de chercher des synergies entre l'aumônerie du futur CEP et celle prévue dans le présent rapport. Agir de manière cohérente dans les trois centres situés dans notre canton sera

sans doute utile, étant donné nos forces plus limitées. Toutefois, au moment où ce document doit être imprimé et distribué aux députés, ces pistes n'ont pas pu être étudiées. Le Conseil synodal va réfléchir avec le groupe de projet pour voir s'il y a lieu d'imaginer des synergies et si oui, sous quelle forme. Il est possible que, lors du Synode, le Conseil synodal apporte des amendements aux résolutions proposées ci-après.

Résolutions

1. Le Synode avalise le projet Req'EREN.
2. Le Synode autorise le CS à engager un aumônier à 25 % dans le cadre d'un projet pilote.
3. Le Synode invite le CS à présenter au Synode de décembre 2015 un rapport d'évaluation du projet, qui permet de prendre des décisions sur la suite des opérations

Rapport n° 3 du Conseil synodal

Rapport sur l'évangélisation - Une vision réformée d'une évangélisation au XXIème siècle -

En bref :

"Etre témoin de l'Évangile en paroles et en actes", postulat synodal, est désormais devenu un programme. L'EREN n'a pas de projet commun en matière d'évangélisation. Elle n'évangélise plus, elle se contente d'être un partenaire sans faire de prosélytisme. Convaincue que la question de la transmission de l'Évangile sera au cœur de nos préoccupations dans les années à venir, l'EREN doit se demander et dire quel est son message et à qui elle l'adresse.

1. Historique

En décembre 2011, le Synode a donc pris la résolution suivante :

Résolution 162-C

Le Synode charge le Conseil synodal de présenter, dans le cadre du programme de législature en juin 2012, des objectifs dans les domaines suivants :

- travail auprès des jeunes adultes
- évangélisation
- développement de nouvelles formes d'aumônerie.
- promotion du bénévolat en Eglise

Ainsi dans le programme de législature 2013-2016, sous la rubrique "Service : l'EREN adapte ses services en fonction des attentes de bénéficiaires" un des objectifs spécifiques était "les services sont définis et priorisés en fonction d'études décrivant les attentes des bénéficiaires, en priorité dans l'accompagnement spirituel et social". C'est dans ce cadre qu'a été lancé le projet "Évangélisation".

Le présent rapport vise à informer le Synode de la mise en œuvre de la résolution 162 C et de lui permettre de suivre le chemin emprunté et les différentes étapes des réflexions.

2. Point de vue théologique

L'évangélisation touche à la nature de l'Eglise, à sa mission. Le Règne de Dieu, révélé par et en Jésus-Christ, est destiné à toute l'humanité. La mission de l'Eglise consiste à témoigner de l'amour et de l'attention que Dieu porte à chaque être humain. Et ce témoignage d'amour passe par une parole de foi, par une parole d'espérance, par des engagements en faveur de la justice, de la paix, de la réconciliation, par la lutte contre la pauvreté et l'exploitation des êtres, et par des actes en faveur de la sauvegarde de la création.

L'évangélisation commence par soi-même et va vers les autres, elle est interactive. "Celui qui évangélise est évangélisé", comme l'exprimait un groupe de permanent-e-s à Sancey.

3. Démarche

L'objectif était de faire en sorte que l'EREN dispose d'une vision, proposée par les permanent-e-s, laquelle leur permette de s'engager ensemble dans une vision réformée d'une évangélisation du XXIème siècle.

Une liste a été dressée des quelques caractéristiques d'une vision réformée et moderne de l'évangélisation, que les permanent-e-s aimeraient voir se développer et serait à la base d'un projet commun donnant envie à chacune de s'engager. Les paroisses devront recenser leurs activités d'évangélisation, lesquelles pourront être intégrées à la liste précitée des permanent-e-s. Cela permettra ensuite de rédiger un catalogue des activités réformées d'évangélisation, avec des programmes précis et leur mode d'emploi. La démarche devra se poursuivre dans les paroisses qui pourront adhérer au mode d'emploi et le partager avec d'autres. Elles pourront également organiser elles-mêmes ou développer, conjointement, des activités d'évangélisation.

La réunion à Sancey a permis aux permanents de se poser de multiples questions, dont voici un florilège :

- Quelles sont les caractéristiques d'une évangélisation réformée ?
- Quels sont les liens avec la modernité ?
- Comment contextualiser le message ?
- Comment susciter la rencontre ?
- Comment percevoir les gens dans leur contexte personnel ?
- Y a-t-il encore une place pour une Parole héroïque ?
- Qu'en est-il d'un élan cantonal ?
- Comment montrer l'enjeu avant d'apporter des réponses ?
- Quelle démarche permet l'adhésion la plus large ?
- Comment évaluer les problématiques ?
- Comment entendre les opposants ?
- Quelles sont nos priorités ?
- Quelles sont nos lignes communes ?
- Quels sont les besoins ?
- Quel est le public-cible ?

Le Conseil synodal formera un groupe de travail chargé de mener à bien cette réflexion et ce projet, sans doute avec l'aide d'un comité de pilotage, qui exercera un regard extérieur et guidera les travaux. Ce groupe cheminera avec les objectifs ici décrits et en intégrant au mieux les questions qui ont fait surgir à Sancey. Il aura pour mission de réaliser un projet d'évangélisation qui touche les milieux mis en évidence par l'enquête Sinus Milieux et de proposer des pistes pour privilégier quelques-uns d'entre eux, qui paraissent essentiels dans un premier temps.

4. Objectif

L'EREN dispose d'une vision, proposée par les permanent-e-s, qui leur permettra de s'engager ensemble dans une vision réformée de l'évangélisation au XXIème siècle.

Dans un premier temps, il a fallu déterminer les caractéristiques d'une vision réformée et moderne de l'évangélisation ainsi que les critères d'une action qui répond aux besoins du public-cible.

4.1 Une vision réformée et moderne de l'évangélisation:

Les permanent-e-s ont considéré qu'elle se caractérise par :

- Le fait de s'inscrire dans le sens de la Réforme, tout en prenant une sorte de distance par rapport aux Réformateurs.
- La présence d'un pluralisme théologique.
- Un fort enracinement dans un terreau théologique.
- Le développement d'une lecture critique des Ecritures, dans son sens et son interprétation.
- Le constat que souvent les langages et les comportements sont différents et qu'il n'y a pas de message unique et contraignant.

- La nécessité de mener une réflexion sur l'essentiel et de l'exprimer.
- Le constat que tout est en tension.
- Le pluralisme ne signifie pas qu'il n'y ait plus de doute.
- La nécessité de souligner que l'objectif (ce que je peux transmettre par des connaissances) ne se transmet pas de la même manière que le subjectif (ce que je crois).
- Le constat que l'on vise une catéchèse existentielle (une mise en situation qui permette aux gens de se resituer eux-mêmes, avec des possibilités d'accompagnement, d'expériences communautaires).
- La nécessité de contextualiser le message
- La nécessité de tenir compte des craintes pour que la rencontre ait lieu.

Il conviendra donc d'inclure le public cible dès le début du projet, ce qui est à la fois réformé et moderne.

4.2 Une vision de l'évangélisation :

Les paroisses développent un grand nombre d'activités où l'évangélisation est présente mais pas de manière immédiate comme lors des services funèbres par exemple. Elles doivent désormais trouver de nouvelles voies, montrer quelle est leur vision, identifier le public qu'elles veulent toucher, et transmettre des convictions :

- L'Evangile, c'est LA bonne nouvelle et ce n'est pas un plan de sauvetage de l'Eglise.
- L'Eglise doit être évangélisée.
- L'Eglise doit aller vers les autres, elle est missionnaire.
- L'Eglise vit de l'écoute de Dieu.

Dans tous les cas, le projet doit se mettre en route, sachant que l'on ne peut exiger d'être complètement d'accord sur tout.

4.3 Le(s) publics-cible :

L'EREN dispose d'un public de nature plutôt réservée. La plupart porte leur foi de manière cachée. Les gens ne la disent pas ou peu. S'exposer serait quelque chose de nouveau. Notre Eglise a besoin d'une évangélisation, à l'interne d'abord, pour pouvoir témoigner d'un vécu et montrer qu'elle est une communauté en mouvement portée par l'espérance révélée en Jésus-Christ. Il est primordial de ne pas rester dans une logique de déclin.

Comme le mentionne le programme de législation, « Célébrer et témoigner de l'Evangile en paroles et en actes » est la mission de l'institution. Elle passe par une mise en œuvre dans des services : il s'agit alors de ce qui se passe entre celui qui agit au nom de l'EREN et celui qui bénéficie du service. Comment cette rencontre se passe-t-elle ? Avec quelle attention pour le bénéficiaire ? Quelles priorités fixons-nous ? Quelle qualité attendons-nous ? Les services doivent être définis et priorisés en fonction d'études décrivant les attentes des bénéficiaires, en priorité dans l'accompagnement spirituel et social (PL p. 9 et 11). On se basera en conséquence sur les résultats de l'étude Sinus Milieus.

On notera, pour terminer sur ce point, que l'Eglise réformée allemande a déjà fait cette démarche. Son programme d'évangélisation est fondé sur l'étude Sinus Milieus. Cette Eglise a d'autres moyens que ceux de l'EREN et elle peut prévoir une stratégie d'évangélisation qui s'adresse à tous les milieux. La démarche de l'EREN sera la même, celle-ci devra cependant opérer des choix et par conséquent poser des priorités en se basant sur les résultats de l'enquête Sinus Milieus menée dans l'EREN.

L'EREN doit savoir écouter, identifier les besoins de la société et choisir son public-cible le plus tôt possible.

5. Echancier

Juin 2013	Travail des permanents à Sancey-Le-Long
Décembre 2013	Rapport au Synode présentant une liste des caractéristiques de l'évangélisation réformée et moderne, les bases d'un projet commun à tous les permanents et des recommandations.
Printemps 2014	Consultation des paroisses.
Avril 2014	Rapport au CS - Analyse de l'activité des paroisses sur ce sujet puis création d'un catalogue de toutes les activités existantes. Analyse de leur "intégrabilité" au projet.
Décembre 2014	Rapport au Synode – Présentation d'un catalogue de mesures d'évangélisation et de recommandations pour leur mise en œuvre.
Printemps 2015	Consultation des paroisses.
Juin 2015	Rapport au CS - Evaluation des résultats et recommandations pour la suite.
Décembre 2015	Rapport au Synode – Présentation de l'évaluation des résultats et des recommandations visant à la pérennisation des activités d'évangélisation. Clôture du projet.

Résolution

Le Synode adopte l'échancier proposé et charge le Conseil synodal de lui proposer un programme concret de mise en œuvre lors du Synode de décembre 2014.

Rapport d'information concernant les cibles Terre Nouvelle

L'engagement et les efforts de l'EREN en faveur des œuvres d'entraide DM-EPER-PPP restent conséquents vu la situation financière des paroisses et de la Caisse centrale. Si seuls comptent les chiffres, la diminution est évidente. Mais les chiffres ne disent pas tout: ils ne révèlent pas les efforts des responsables paroissiaux et cantonaux pour sensibiliser les gens à l'entraide, à la justice et au partage spirituel entre les régions favorisées et les moins favorisées. Le Conseil synodal remercie les responsables paroissiaux et cantonaux pour les heures passées à informer et rechercher des fonds pour les projets Terre Nouvelle.

Selon le rapport sur la gestion des cibles Terre Nouvelle, adopté par le Synode en décembre 2008, le Conseil synodal présente au Synode – comme information - chaque année les comptes de l'année passée (montants effectivement versés et leur destination) et le budget de l'année suivante (cibles prévues et engagements pris envers les organes d'entraide).

1. Comptes de l'année 2012

Action	Paroisses	Fonds 1%	Total versé
Cibles paroissiales	394'129.65		394'129.65
Contribution statutaire à l'EPER		29'330.00	29'330.00
Accord cadre FEPS-DM-Mission 21		15'000.00	15'000.00
Collecte en faveur des réfugiés pour l'EPER	5'703.75	6'691.25	12'395.00
Collecte en faveur du Jeûne Fédéral	5'672.35		5'672.35
Total des cibles de l'EREN		0.00	456'527.00
Aumônerie des requérants dans les centres d'accueil		2'635.00	2'635.00
Frais de gestion		7'791.70	7'791.70
Total	405'505.75	61'447.95	466'953.70

2. Les cibles paroissiales 2014

EREN Paroisses	Nb de Parois- siens	Facteur péré- quation paroiss- iale	Nouvelle Cible (2014)	Cible Paroissiale 2013 (pour mémoire)	Projets alternatifs	Cible Paroissiale 2014 annoncée aux œuvres (arrondi)
Neuchâtel	8'816	1.2	78'815.04	81'500		78'800
Entre-deux-Lacs	7'446	1.1	61'019.97	62'300		61'000
La Côte	3'282	1	24'450.90	25'300		24'000

La BARC	3'754	1.2	33'560.76	34'500		33'500
Joran	6'930	1	51'628.50	52'000		51'500
Val-de-Travers	5'754	0.8	34'293.84	34'800		34'000
Val-de-Ruz	6'791	0.9	45'533.66	47'000		45'500
Hautes Joux	5'346	0.85	33'853.55	34'600		33'500
Chx-de-Fds	11'853	0.85	75'059.12	76'800		75'000
Divers				2'000		2'000
Total	59'972		438'215.33	450'800		438'800

Les montants ont été calculés selon le mode accepté par le Synode. Les nombres de paroissiens correspondent aux statistiques 2012. Le don empirique par paroissien est maintenu à 7.45

3. Engagements pris envers les œuvres pour 2014

Action	Paroisses	Fonds 1%	Total 2014
Cibles paroissiales	438'800		438'800
Contribution statutaire à l'EPER		29'330	29'330
Accord cadre FEPS-DM-Mission 21		15'000	15'000
Collecte en faveur des réfugiés pour l'EPER	6'395	6'000	12'395
Collecte des paroisses en faveur du Jeûne Fédéral (montant visé)	8'000	0	8'000
Totaux	453'195	50'330	503'525

4. Fonds 1% : comptes 2011 et 2012 et utilisation prévue en 2013 et 2014

Action	2011	2012	2013	2014
Contr statutaire EPER	25'000	29'330	29'330	29'330
Accord cadre FEPS-DM-Mission 21	15'000	15'000	15'000	15'000
Aumônerie des requérants dans les centres d'accueil	4'329	2'635	2'635	2'635
Réfugiés EPER	11'468.10	6'691	6'000	6'000
Jeûne fédéral	8'999.40	0	0	0
Aides directes	0	0	0	0
Frais de gestion	10'008.00	10'000	10'000	10'000
Total	74'804.50	63'656	62'965	62'965

5. Projets alternatifs à ceux proposés par les œuvres Terre Nouvelle

Rappel : Selon la résolution 165-E du Synode du 8 juin 2012, les paroisses sont autorisées à comptabiliser sur leur cible paroissiale une partie de leur soutien attribué à un projet d'une ONG :

Le Synode décide, après réception de l'évaluation d'une première année d'expérience de soutien dans le cadre de la cible à des projets alternatifs à ceux proposés par les œuvres Terre Nouvelle, de modifier les règles adoptées en juin 2012 :

- Un lien direct doit exister entre l'ONG concernée et la paroisse.
- L'ONG concernée doit être reconnue par Latitude 21.

- Le soutien doit profiter à un projet concret de l'ONG.
- Le projet doit répondre aux critères qui seront élaborés par Latitude 21.
- La description du projet et la planification financière sont soumises au Conseil synodal pour approbation. Délai de soumission : 15 septembre d'une année pour un financement prévu pour l'année suivante.
- Un maximum de 50% du coût total peut être pris sur la cible paroissiale.
- Un maximum de 25% de la cible paroissiale peut être attribué à de tels projets.
- A la fin du projet un bref rapport sur la réalisation du projet et les objectifs atteints est envoyé au Conseil synodal.

Les rapports d'information annuels concernant les cibles Terre Nouvelle ne décrivent pas les projets individuels que nous soutenons, ni ceux réalisés par les trois œuvres, ni les projets alternatifs.

A l'heure actuelle, la paroisse du Joran attribue 25 % de sa cible à un projet qui porte sur l'adaptation des techniques culturelles aux effets du changement climatique au Burkina Faso. Le projet est réalisé par l'ONG "Centre Ecologique Albert Schweitzer", membre de Latitude 21.

Le Conseil synodal a vérifié que ce projet remplit les critères fixés par le Synode et l'a approuvé. Ce soutien prend fin au 31 décembre 2013.

Feuille d'information sur le suivi des dossiers synodaux

Politique salariale: le Conseil synodal a préparé trois documents portant sur les principes, les critères et une grille salariale. En novembre a lieu une première consultation avec l'ASSEMBLEREN et deux soirées de consultations seront proposées aux Conseils paroissiaux en janvier 2014. L'objectif est de présenter un rapport au Synode de juin 2014.

Le dossier Services funèbres a pris du retard avec le changement de présidence. Il intégrera la motion du Synode chargeant le Conseil synodal d'étudier la pertinence, l'opportunité et les conditions nécessaires pour qu'un laïc puisse célébrer des services funèbres pour le compte de l'EREN.

La question d'un rite de bénédiction pour couples liés par un partenariat sera reprise lors du 1^{er} trimestre de l'année 2014 et un échéancier sera déterminé par le CS.

Le rapport sur la formation professionnelle aux ministères.

Depuis 10 ans, le Règlement général n'a pas été adapté à l'évolution de la formation professionnelle aux ministères en Suisse romande. Les dispositions sur les stages pastoraux et diaconaux (art. 195-203 et 205-212) ne sont donc plus applicables en l'état. Le Conseil synodal a estimé que le Règlement général actuel contient toute une série d'articles qui sont des dispositions d'applications. La technique législative ordinaire prévoit que l'on mette les grands principes dans le règlement et que les principes d'applications se trouvent dans des directives, ceci d'autant plus que la formation change souvent et qu'il n'est pas possible de suivre avec la modification du règlement des changements qui se produisent à l'Université, dans des accords romands ou dans la formation des diacres.

Après le refus du Synode en septembre 2010 concernant les changements réglementaires décrivant les stages, une ligne politique claire doit être définie afin de pouvoir sortir des éléments de détail du Règlement général et les inclure dans les directives sans donner l'impression de supprimer certaines prestations. Les textes réglementaires n'ont plus de rapport avec la situation actuelle : depuis l'entrée en vigueur du système de Bologne, la licence en théologie n'existe plus ; les équivalences sont accordées par le Collège de théologie protestante des universités de Lausanne, Genève et Neuchâtel ; la durée du stage dépendra de l'aboutissement d'un accord à trouver entre les Eglises romandes sur la base de l'allongement de la formation professionnelle au ministère dispensée par l'OPF (passage de 45 à 60 jours ; stage d'env. 1 an et demi) ; la fonction de responsable des stages n'existe plus ; la formation professionnelle au ministère est une obligation et non une occasion donnée au stagiaire ; le stagiaire ne bénéficie plus d'une allocation mais d'un salaire ; le Département romand des ministères diaconaux n'existe plus. L'obsolescence de ces textes rend difficile la présentation du cadre de travail à des candidats à un stage et donne une image de l'EREN déconnectée de la réalité.

Le Conseil synodal a donc travaillé en 2012 sur :

- la modification et simplification des articles du Règlement général (RG) définissant les lignes politiques concernant la formation initiale des ministres et la formation continue ;
- le projet de directives concernant la formation au ministère pastoral et diaconal, mettant à jour et remplaçant les six directives sur les stages exploratoires, les stages pastoraux et diaconaux, la suffragance et la formation pastorale et diaconale en cours d'emploi.

Le Bureau de l'ASSEMBLEREN a été consulté en septembre 2012. Il ne s'oppose pas au principe de la proposition mais attire l'attention des député-e-s au Synode sur l'importance d'exercer un regard critique sur l'évolution des directives édictées par le Conseil synodal, notamment celles qui touchent les conditions de travail. Ces réflexions ont été transmises par le Conseil synodal à la Commission d'examen de la gestion.

Le Conseil synodal aurait souhaité présenter au Synode en juin déjà ces propositions de modification du Règlement général, concernant les articles 195 à 212, s'agissant de l'organisation des stages. Or, il convient de constater que le projet de directives est déjà dépassé par l'évolution des filières de formation tant pour le pastorat que pour le diaconat. En effet, l'Assemblée générale de la CER a décidé en septembre dernier de revoir l'ensemble des filières de formation professionnelle aux

ministères, ce que le Conseil synodal a soutenu avec enthousiasme. Cela implique un report en juin 2014 des décisions du Synode afin de s'appuyer sur un système qui sera alors arrêté.

Pour rappel, les nouveautés sont essentiellement les suivantes :

- Augmentation du nombre des journées de la Formation professionnelle au ministère (FPM) d'environ 15 jours (passage de 45 à 60 jours).
- Allongement du stage de 12 à 18 mois, avec début tous les deux ans – la prochaine volée démarrera en mars 2015.
- Mise en place d'une commission romande des stages (critères d'entrée en stage, suivi et validation).

La motion demandant que l'EREN fasse des propositions s'agissant de la manière d'être plus engagé dans le débat public sera traitée dans le 1^{er} semestre de l'année 2014.

Dates et informations importantes à retenir

Mercredi 15 janvier 2014	Eventuelle séance de relevée du 168 ^e Synode
Mercredi 4 juin 2014	169 ^e Synode
18 et 19 juin 2014	Rencontre des Permanents
Dimanche 22 juin 2014	Culte cantonal
Mercredi 25 juin 2014	Eventuelle séance de relevée du 169 ^e Synode
Dimanche 26 octobre 2014	Cérémonie de consécration
Mercredi 3 décembre 2014	170 ^e Synode

EREN
Faubourg de l'Hôpital 24, Case postale 2231, 2001 Neuchâtel
Tél. 032 725 78 14 Fax 032 724 09 50
www.eren.ch E-mail: eren@eren.ch CCP 20-1-0